

FORMASUP
PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR



C F A
É P U R E
M É D I T E R R A N É E



Réunion de rentrée
Power point sur les aides pour les
alternants
Année universitaire 2020/2021

FORMASUP PACA CFA EPURE MEDITERRANEE
<https://www.cfa-epure.com/>

Kassim IBRAHIM
Tél : 06 89 98 16 14
Mail : kassim.ibrahim@cfa-epure.com

L'apprenti au cœur du système

Rôle du tuteur universitaire

- Accompagnement pédagogique de l'apprenti
- Valider le contenu des missions avec le responsable de formation et le maître d'apprentissage
- Suivre l'apprenti en formation et en entreprise
- Remplir le carnet d'apprentissage
- Guider l'apprenti vers les bons interlocuteurs

Rôle du service apprentissage de la formation et le responsable de formation

- Contrôler l'assiduité des apprentis en formation
- Contrôler le nombre de contrats signés pour respecter les quotas et envoyer la liste des apprentis au CFA Epure Méditerranée
- Donner au CFA Epure Méditerranée le calendrier de la formation
- Guider les apprentis
- Etablir des relations durables avec les entreprises
- Recruter les apprentis en fonction de leur motivation et de leur dossier
- Viser le carnet d'apprentissage

L'apprenti

Devoirs :

- Respecter le règlement intérieur de l'entreprise et de l'établissement de formation
- Assiduité en formation et passer les examens
- Travailler pour son employeur en effectuant les tâches qui lui sont confiées
- Transmettre les justificatifs d'absences
- Répondre aux enquêtes de satisfaction et de suivi post-formation du CFA Epure Méditerranée

Et droits :

- Avoir un statut de salarié (période d'essai, protection sociale, congés payés)
- Disposer d'une carte d'étudiants
- Bénéficier d'un double suivi (tuteur Universitaire et Maître d'apprentissage)
- Etre rémunéré selon le barème en vigueur (le salaire brut = le salaire net)
- Bénéficier des indemnités transport-hébergement-restauration délivrées par le Conseil Régional

Rôle du maître d'apprentissage

- Signer le contrat d'apprentissage en respectant les niveaux de rémunération
- Etablir un planning de réalisation des missions
- Accueillir l'apprenti dans l'entreprise et dans le service auquel il est affecté
- Suivi de l'apprenti pendant les périodes en entreprise et dans la réalisation des missions
- Évaluer l'apprenti et remplir le carnet d'apprentissage
- Participer aux réunions de maître d'apprentissage à l'Université

Rôle du CFA Epure Méditerranée

- Renseigner tous les acteurs de l'apprentissage sur les nouveautés grâce à la veille réglementaire et légale et soutien juridique
- Suivi des apprentis : Enregistrer les contrats d'apprentissage, versement des indemnités, comptabilisation des apprentis, suivi de l'insertion professionnelle et de la réussite aux examens
- Suivi quantitatif et qualitatif des formations
- Développement de la carte et de nouveaux projets
- Actualisation des outils de communication

Les aides

AVANT DE COMMENCER ,

- voici le lien vous permettant d'accéder à toutes les **aides recensé par le CFA** Epure Méditerranée :

<https://www.cfa-epure.com/etudiants/les-outils-de-l'apprenti/vie-etudiante/>

- Recensement complet de toutes les **aides 2020 pour les jeunes** (lien intéressant) :

https://www.toutsurmesfinances.com/argent/a/aides-financieres-pour-les-jeunes-et-etudiants-conditions-et-montant#Les_bourses

Les aides

GRANDE NOUVEAUTE SEPTEMBRE 2020 :

Le CFA Epure vient d'éditer le nouveau format du guide pour les alternants :

voici le lien vous permettant d'accéder aux documents du site Internet (partie CFA) :

<https://www.cfa-epure.com/le-cfa/documents-a-telecharger/>

voici le lien vous permettant d'accéder au **guide de l'alternance** , téléchargez le à l'adresse suivante :

<https://www.cfa-epure.com/media/GUIDE-ALTERNANCE-WEB.pdf>

Les aides

- Les alternants l'oublient mais ils peuvent demander :
 - A leur entreprise de les aider (s'adresser au service social de leur entreprise), informez-vous auprès de votre entreprise
 - Conseil Général, Conseil Régional, Communes : des aides peuvent exister, renseignez vous
 - Missions locales : pour les moins de 25 ans, des aides existent (FAJ : fonds d'aide aux jeunes, aide achat ordinateur portable), renseignez-vous auprès de la mission locale la plus proche de votre domicile
 - Les MDS <https://www.departement13.fr/nos-actions/sante/les-lieux/les-maisons-departementales-de-la-solidarite/>

Les aides

○ Les aides au logement

- Aide au Logement ou l' Aide personnalisé au Logement (APL) → versées par la Caisse d' Allocations Familiales

www.caf.fr

- **Mobili-jeune** : prise en charge de la redevance ou de la quittance de loyer d' un montant maximum de 100€ par mois

<https://www.actionlogement.fr/>

- **Avance Locapass** : financement sous forme de prêt sans intérêt le dépôt de garantie demandé par le bailleur.

<https://www.actionlogement.fr/>

- **La garantie visale** : (aide à payer une caution si pas de garant)

<https://www.actionlogement.fr/>

NB : Action logement propose d'autres aides

Les aides

- Les aides au logement :

Tu as trouvé une entreprise d'accueil, tu cherches un logement à proximité de ton entreprise ? Contacte via humanis ou home in love (*même après l'obtention de ton diplôme*)

AIDE A LA RECHERCHE DE LOGEMENTS :

Formasup PACA a signé 3 partenariats permettant aux alternants un accompagnement gratuit à la recherche de logement.

- Soit à proximité de votre entreprise (Home in love et Via-Humanis)
- Soit à proximité de votre entreprise ou bien de votre formation (Home alternance)

Les aides

- Les aides au logement :

AIDE A LA RECHERCHE DE LOGEMENTS A PROXIMITE DE VOTRE ENTREPRISE :

- Soit avec Via Humanis : Contact : Mme Ines DRISS au 06 69 59 4648 ou par email : driss@via-humanis.fr
- Soit avec Home in love : Contact : Mme Sophie PEYSSON au 06 03 74 33 52 ou par email : sophie.peysson@homeinlove.fr

AIDE A LA RECHERCHE DE LOGEMENTS A PROXIMITE DE VOTRE ENTREPRISE OU DE VOTRE FORMATION :

- Avec Home Alternance : Contact : Mme Morgane COUDRAY au 06 43 56 16 56 ou par email : morgane.coudray13100@gmail.com

Les aides

- Les aides aux transports (1/2)

- **Le Pass ZOU Etude !** de la SNCF – TER PACA

Le Pass ZOU! Études permet aux étudiants de circuler gratuitement entre leur domicile et leur lieu d'études avec les bus (LER), les trains (TER et chemins de fer de provence)

- La carte jeune de la RTM (Ville de Marseille)

- **Remboursement des frais de transport domicile-travail** (secteur privé, La prise en charge s'effectue à hauteur de 50 % du titre de transport

Pour avoir plus de renseignements à ce sujet :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19846>

Les aides : focus sur la carte ZOU

<https://zou.maregionsud.fr/acheter-un-pass-zou-etudes/>

▲ Quels sont les tarifs 2020-2021 ?

Face à la crise sanitaire du COVID-19, la Région Sud met en place un tarif exceptionnel à **90€ l'année au lieu de 110€** pour soutenir les familles. L'abonnement à demi-tarif (**45€ l'année au lieu de 55€**) est accessible aux familles ou l'élève dont le quotient familial est inférieur ou égal à 700€/mois et aux familles nombreuses à partir du 3ème titulaire d'un PASS ZOU Etudes (remboursement différé).

▲ Le PASS ZOU ! Etudes est-il seulement réservé aux étudiants ?

Le PASS ZOU ! Etudes est réservé aux jeunes de 3 à 26 ans inclus en situation d'études, habitant dans la région

Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il est ouvert aux :

- scolaires (maternelle/primaire/collège/lycée),
- étudiants,
- apprentis,
- stagiaires de la formation professionnelle,
- élèves des formations du sanitaire et social,
- volontaires du service civique.

Les salariés ou demandeurs d'emploi de moins de 26 ans ne peuvent pas bénéficier de ce dispositif.

Les aides

- Les aides aux transports (2/2)

- **L'aide de 500 euros pour le permis B** : Effectuer la demande auprès du CFA et déposer votre dossier complet sur la plateforme cactus :
https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/leader_10137/permda-0958-saisissable

- Autre lien utile concernant le permis de conduire et autres aides accessibles aux jeunes entre 18 et 25 ans :
<https://www.jurifiable.com/conseil-juridique/droit-routier/aide-au-permis-de-conduire#heading-5>

Super lien : <https://www.aide-sociale.fr/aide-pour-le-permis-de-conduire-financer-son-permis/>

Les aides

Bourse municipale pour les jeunes

Les mairies accordent des bourses aux jeunes de 18 à 25 ans qui n'ont pas les moyens de financer leur permis de conduire. La bourse finance une partie des coûts du permis de conduire.

En échange de celle-ci, le bénéficiaire s'engage à participer à **une activité bénévole d'intérêt collectif** (de 40 à 50 heures).

A noter : toutes les mairies ne proposent pas ce système de bourse. La sélection des bénéficiaires se fait au cas par cas, en fonction notamment des ressources du demandeur.

Pour savoir si la mairie de votre domicile participe à ce dispositif d'aide, le mieux est de contacter ses services par téléphone ou en vous rendant directement au guichet.

Financement d'un projet avec le FAJ

Les jeunes de 18 à 25 ans peuvent aussi demander l'aide du **Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)**.

L'aide, gérée par le département, peut s'élever à **1 000 euros** et s'adresse aux personnes qui rencontrent des difficultés d'insertion et sont en précarité financière.

Les candidats doivent **avoir un projet professionnel** visant à l'insertion dans le monde du travail. Les missions locales prennent en charge les démarches. Ce sont à elles que vous devez vous adresser.

Les aides

- Les aides aux transports : **achat d'un véhicule !!!**
 - Vous avez besoin d'un véhicule pour aller travailler pendant votre contrat d'apprentissage ou même après l'obtention de votre diplôme et d'un poste au sein d'une entreprise, voilà les aides qui existent :

Pôle Emploi

L'absence de véhicule étant un frein pour trouver un travail, Pôle Emploi propose un soutien aux jeunes chômeurs pour l'acquisition de leur première voiture. Ainsi, les jeunes qui viennent de décrocher un CDI, un Contrat d'Apprentissage ou un CDD de plus de trois mois sont éligibles à une aide de 800 euros.

- <http://blog.dekra-norisko.fr/financer-premiere-voiture/>
- <https://creditsocial.net/pre-caf-voiture/>
- <https://www.boursedescredits.com/guide-pre-caf-voiture-dispositif-exceptionnel-emprunteurs-particuliers-2180.php>

Les aides

- La prime d'activité (1/2) :

<http://www.caf.fr/allocataires/droits-et-prestations/s-informer-sur-les-aides/solidarite-et-insertion/la-prime-d-activite>

effectuez une simulation sur le site Internet de la CAF pour savoir si vous y avez droit :

<http://www.caf.fr/allocataires/mes-services-en-ligne/faire-une-simulation>

Les aides

- La prime d'activité (2/2) :

Autre lien intéressant :

<https://www.mes-allocs.fr/guides/prime-d-activite/prime-d-activite-2020-apprenti/>

Conditions d'attribution pour un apprenti français

- Avoir 18 ans ou plus
- Vivre en France de manière stable
- Avoir un ou plusieurs enfants à charge
- ou avoir une activité professionnelle dont le revenu net est supérieur à 943,44 euros

Attention : contrairement à la rémunération de l'apprentissage et du job étudiant, la gratification de stage n'est pas considérée comme un revenu d'activité.

Les conseils pour monter vos dossiers de demande d'aide

Une remarque : Toutes ces aides sont mises en place pour les alternants, il faut donc avoir signé un contrat d'apprentissage/ de professionnalisation pour pouvoir en bénéficier

Trois conseils précieux :

- Chaque organisme qui vous attribue une aide vous demandera de remplir un dossier et de fournir des documents et gardez une copie de vos dossiers (scan,...)
- Un document important qui est toujours demandé est l'avis d'imposition/de non imposition
- Pensez à garder toutes les preuves et pièces justificatives pour monter vos dossiers d'aide
- Garder soigneusement le numéro de dossier et effectuer des relances régulières

Une équipe à l'écoute et au service des apprentis
et des entreprises :

FORMASUP
PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR



C F A
É P U R E
MÉDITERRANÉE

Pour nous contacter

CFA Epure Méditerranée ^[SEP] 26 rue Sainte Barbe – CS 20387 – 13205 MARSEILLE
Cedex 01 ^[SEP] Tél : 04 91 14 04 50 - fax : 04 91 14 04 59 - contact@cfa-epure.com